



Intrigant'S Compagny
Compagnie de Théâtre

881, Route de la Croix Leigne
42190 CHANDON

Tél. 04 78 98 26 46

Licences : 2-137358 / 3-137359

intrigants-compagny@numericable.fr

intrigants.fr

CONTRAT DE CESSIION DU DROIT D'EXPLOITATION DU SPECTACLE

Il est convenu entre les soussignés :

ENTRE LE PRODUCTEUR :

Raison sociale : INTRIGANT' S COMPAGNY – Compagnie de théâtre (association loi 1901)

Siège Social : 64, Route Nationale - 69380 Lissieu

Correspondance : 881, Route de la Croix Leigne - 42190 Chandon

Signataire : Chantal SCRIVEN en Qualité de :Présidente

N° SIRET : 411 747 785 00029 - Code APE : 9001 Z -

Licences d'Entrepreneurs : 2-137358 / 3-137359

Téléphone : 04 78 98 26 46

Email intrigants-compagny@numericable.fr

site : www.intrigants.fr

ET L'ORGANISATEUR :

Raison sociale : Hôtel de Ville CCAS de Corbas - Place Charles Jocteur 69990 CORBAS

Pour : Multi Accueil "L'île aux enfants" - 61-63 avenue de Corbetta - 69960 CORBAS

Contact : Mme Nadège CHARVET tél : 04 72 90 09 40

Le spectacle ci-après

Conception artiste et metteur en scène : Alexandre Dufaux,

Titre du ou des spectacles : « **Le voyage de Lulu, l'étoile filante** » Numéro d'Objet : 156Z42921392

Nombre de représentation : **1 séance** durée du spectacle : **30 minutes environ**

Date : **2ème semestre 2023**

Lieu de Représentation : **sur place**

Installation : **8h 30 (attention : temps réduit à une heure (1 h) seulement pour l'installation)**

Représentation : **9 h 30**

Démontage : **après la représentation**

Montant total de la prestation : **470 euros** (quatre cent soixante dix euros)

(1 forfait 425 euros pour 70 personnes enfants/adultes compris par séance + frais de déplacement 45 €)

Attention: au-delà de **70 personnes par séance**, le tarif par personne supplémentaire sera facturé à **5.30 €**

Règlement à l'ordre de Intrigant'S Compagny, par mandat administratif (chorus pro)

Le **PRODUCTEUR** fournira le spectacle entièrement monté. Il assurera la responsabilité artistique des représentations.

En qualité d'employeur il assurera les rémunérations, charges sociales et fiscales comprises, de son personnel.

Le spectacle comprendra les décors, costumes, meubles et accessoires et d'une manière générale tous les éléments nécessaires à sa représentation.

Droit d'auteur :

L'ORGANISATEUR prendra en charge les droits d'auteurs éventuels de la SACEM et de la SACD.

Enregistrement - diffusion :

Tout enregistrement ou diffusion, même partiel du spectacle, devra faire l'objet d'un accord préalable particulier.

Annulation du contrat :

Le présent contrat se trouverait suspendu ou annulé de plein droit sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure.

Compétence juridique :

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des Tribunaux administratifs de Lyon mais seulement après épuisement des voies amiables.

Fait à Chandon, le

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

LE PRODUCTEUR

Pour **Intrigant'S Compagny**

Chantal Scriven

INTRIGANT'S COMPAGNY
881 Route de la Croix Leigne
42190 CHANDON

en un exemplaire

L'ORGANISATEUR

.....
.....